



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 21 JANVIER 2016**

---

L'an Deux Mille Seize, le vingt et un janvier, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Catherine MAGNAVAL

Pouvoirs :

Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à François GILBERT

Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON

Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT

Didier GAUTIER donne procuration à Laurent ROUVREAU

Nora SI ZIANI donne procuration à Philippe KOUAKOU

Absence excusée : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

Secrétaires de séance : Isabelle PROD'HOMME, Gilles BERTIN

-----

## SOMMAIRE

<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>3</b>
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2016 .....	3
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL .....</b>	<b>20</b>
ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016.....	20
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF .....</b>	<b>21</b>
ACOMPTES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 .....	21
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>22</b>

## DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

*Mme BELY : Concernant les décisions, page 1, à partir de la 3<sup>ème</sup> décision, nous avons remarqué un certain nombre d'erreurs. Il faut corriger décembre 2015 au lieu de décembre 2016. Un copier/coller a dû engendrer cette erreur.*

*Décisions n°177 et 178, ce litige concerne-t-il toujours les mêmes personnes ?*

*M. LE MAIRE : Oui.*

*Mme BELY : Pourrions-nous refaire le point si vous en êtes d'accord ?*

*M. LE MAIRE : Bien-sûr.*

*Mme BELY : Merci beaucoup. Mme PROUST, qui n'est pas arrivée, avait une question sur la décision n°177 concernant la ligne de trésorerie. Combien de banques ont été consultées ?*

*Mme CLISSON : Cinq.*

*Mme BELY : Je suppose que la Société Générale était la plus avantageuse.*

*Mme CLISSON : Oui.*

*M. GARNIER : Concernant la commande n°342, le contrat de maintenance de la borne interactive installée au cimetière. Je vois que le contrat a commencé le 6 octobre mais la borne ne fonctionne toujours pas.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela signifie qu'elle est tombée en panne, je le signalerai au service informatique.*

o0o

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

*\*ADOPTE A L'UNANIMITE.*

o0o

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

*\*ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O  
O O  
O

## AFFAIRES FINANCIERES

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2016

Mme CLISSON : Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Commission municipale des finances qui s'est réunie le 11 janvier 2016,

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des orientations budgétaires 2016 et à en prendre acte après délibération.

*M. LE MAIRE : Je vais partager mon temps de parole avec Brigitte CLISSON puis nous échangerons sur le sujet.*

*Le DOB a pour objet principal d'informer de l'évolution de la situation financière et budgétaire de la collectivité. Il sert également à débattre sur les engagements pluriannuels, le niveau d'endettement, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les priorités données au budget.*

*Le contenu de ce DOB, obligatoire depuis 1992, doit être discuté précédemment au vote du budget qui aura lieu au mois de février 2016 et, depuis la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015, nous devons acter une délibération spécifique, une prise d'acte indiquant que le DOB a eu lieu, ce que d'ailleurs nous faisons déjà. Je précise que lorsque la collectivité est dotée d'un site internet, le rapport doit être mis en ligne après l'adoption pour une meilleure compréhension et accessibilité de l'information par nos concitoyens. Enfin, dans les communes de plus de 10 000 habitants comme Parthenay, le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel.*

*Les prévisions de croissance s'établiraient à 1,1 % en 2015, après une stagnation à 0,2 % en 2014.*

*Une croissance économique qui profite de plusieurs facteurs exogènes favorables :*

- une diminution du prix du pétrole redonnant du pouvoir d'achat (+1,7 % de consommation des ménages en 2015),*
- une dévalorisation de notre monnaie par rapport aux monnaies étrangères ce qui peut favoriser l'exportation donc dynamiser la croissance, même si ce n'est pas vraiment le cas mais en tout cas la faiblesse de notre monnaie peut favoriser la compétitivité des entreprises,*
- une bonne conjoncture des principaux partenaires commerciaux de la France, à savoir l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni,*
- un taux de chômage conséquent sur le territoire national qui s'établirait à 10 % (INSEE) jusqu'à la fin de l'année,*
- des taux d'intérêt très faibles pouvant permettre une augmentation des investissements que nous pourrions alors financer par l'emprunt,*
- un niveau d'investissement des ménages et des administrations publiques relativement faible respectivement - 3,6 % et -2,6 %.*

*Au niveau national également, la croissance est assez faible et le déficit public très conséquent ce qui entraîne une politique budgétaire nationale contrainte avec des effets directs sur les dotations fixées par l'Etat pour les années 2015, 2016 et 2017.*

*Ces diminutions des dotations incitent à une diminution importante des investissements des collectivités à hauteur de 8,8 % en 2014 et 6,6 % en 2015, toutes collectivités confondues, ce qui mécaniquement devrait se poursuivre. Pour, 2016, la reprise de l'investissement local sera donc conditionnée à la capacité d'autofinancement ou à la capacité d'emprunt des collectivités.*

*La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est un point important pour l'analyse des capacités de financement et des projets d'investissement de la collectivité. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une réforme qui devait avoir lieu en 2015 mais qui finalement verra le jour courant 2016. L'objectif de cette réforme est d'atteindre une certaine équité dans l'affectation de la dotation.*

*Le projet de loi prévoit également de rendre plus lisible ce que perçoivent les collectivités proportionnellement à leur population. Il y a quelques exemples de collectivités qui, ramené à l'habitant, perçoivent un montant plus important de DGF.*

*Enfin, ce projet de loi devrait tenir compte des facteurs de centralité c'est-à-dire des charges de centralité supportées par des communes au sein d'établissements communautaires. Cela nous concerne directement,*

puisque Parthenay, ville centre de la Gâtine, assure des charges pour le compte des habitants des autres communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Ces charges de centralité devraient être prises en compte de manière plus importante dans le futur calcul de la DGF.

Voilà en résumé, les différents points qui devraient être revus dans le cadre de la réforme future de la DGF.

Je souhaite aborder deux derniers points avant de laisser la parole à Mme CLISSON. Tout d'abord, l'exercice 2016 est le deuxième impacté par la diminution de la DGF. En 2015, cette diminution s'est élevée à 3,5 milliards d'euros au niveau national. Les prévisions du montant de la DGF pour l'année 2016 confirment cette proportion nationale appliquée à notre commune. Par ailleurs, l'assainissement des finances publiques de l'Etat devrait prendre fin en 2017.

Je finirai sur trois perspectives financières positives.

La première est la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 % en 2016.

La deuxième concerne l'élargissement du FCTVA notamment aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, du plan France haut débit, du relèvement des taux de remboursement de 15,482 % à 16,404 %. Cela peut paraître un peu technique mais il faut savoir qu'un privé ou une entreprise commerciale récupère 100 % de la TVA qu'elle a payée, le secteur public quant à lui ne récupère que 16,404 % des dépenses. Il y a un décalage d'une ou deux années mais ce relèvement de la TVA récupérée n'est pas négligeable et peut nous permettre de financer des investissements importants.

Le dernier point qui n'est pas à l'avantage des agents de la collectivité, concerne le maintien de la non revalorisation du point d'indice des trois fonctions publiques.

Mme BELY : Excusez-moi Mme CLISSON, avant que vous ne commenciez, je voulais simplement vous demander, M. ARGENTON, si vous accepteriez que nous intervenions au fur et à mesure de la présentation pour éviter à Mme CLISSON de se sentir trop seule.

M. LE MAIRE : Oui, bien entendu.

Mme BELY : J'en profite également pour préciser que nous avons noté que, sur la forme et par rapport à l'an dernier, le dossier que vous nous avez fourni nous convient mieux. Les informations sont plus précises. Je voulais remercier Mme CLISSON et le service financier pour l'effort effectué.

Mme CLISSON : C'est gentil à vous mais il faut surtout remercier Michèle HERAULT et Maud BARANGER qui sont très compétentes dans leur travail.

P. 10 du DOB : Nous avons dressé un tableau comparatif entre le Compte Administratif 2014 et le Compte Administratif 2015. Pour ceux qui étaient présents à la commission finances du début de mois, nous avons repris et comparé les deux tableaux présentés.

Concernant le tableau des recettes, il y a une baisse globale de 2 291 000 € entre 2014 et 2015. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons une hausse de 400 000 € sur 2015 ce qui représente 3,5 % par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par la vente des terrains du quartier Saint-Paul pour 170 000 €, par les assurances perçues suite à l'incendie de l'église Saint-Laurent pour 300 000 € et par l'augmentation des droits de mutations qui ont été bien plus élevés que prévu sur 2015 par rapport au budget.

En parallèle, nous avons enregistré une diminution des attributions de compensation versées par la Communauté de communes liées au transfert de la compétence scolaire à hauteur de 500 000 € ainsi qu'une diminution de la taxe d'aménagement de 34 000 € par rapport au budget 2014.

Concernant le budget investissement, nous passons de 2,7 millions d'€ en 2014 à 926 000 € en 2015. Cela s'explique par la réalisation d'un emprunt de 1,5 million d'€ en 2014 alors que nous n'en avons contracté aucun en 2015. Par ailleurs, le FCTVA a diminué d'un peu plus de 200 000 €. De plus, en 2014, nous avons eu une subvention pour l'école Gutenberg.

*Côté dépenses, nous pouvons noter une baisse globale de 2 695 000 € entre 2014 et 2015. Sur le budget de fonctionnement, la baisse s'élève à 694 000 € soit une diminution de 7 % qui s'explique par le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine avec les charges d'entretien des bâtiments et de personnel correspondantes. Puis, une diminution des frais de contingent incendie de l'ordre de 31 000 €.*

*Les frais d'entretien de bâtiments sont plus élevés que prévu parce que nous avons dû faire face à des imprévus, notamment la démolition de la maison de Saint-Paul à hauteur de 50 000 € ainsi que la location de modulaires pour le Centre Technique Municipal d'un coût supérieur à ce qui était prévu.*

*M. BEAUCHAMP : C'est très bien de comparer les deux comptes administratifs. Par rapport au DOB 2015, nous avons prévu une diminution de près de 1,5 million et nous nous apercevons que par rapport au budget 2015, nous avons une valorisation d'à peu près 1,2 million d'€ et 400 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires. Par rapport à ce qui nous était annoncé au budget l'année passée, c'est plutôt favorable. La catastrophe annoncée l'année dernière n'a donc pas eu lieu.*

*M. LE MAIRE : Certains éléments ont permis qu'elle soit évitée.*

*M. BEAUCHAMP : Si nous obtenons un résultat positif, c'est que nous n'avons pas inscrits les investissements réalisés et notamment les travaux du Palais des Congrès, en reste à réaliser. Nous aurions pu le faire puisque cela passera sur l'exercice prochain.*

*M. LE MAIRE : Nous tournons toujours autour de la même question concernant les restes à réaliser d'une année sur l'autre. Il y a quelques temps déjà, nous avons adopté le régime des autorisations de programmes. Des collectivités plus importantes que la nôtre appliquaient déjà cette règle-là. Nous avons souhaité la mettre en place à Parthenay pour une programmation des investissements. Ce qui n'est pas réalisé durant l'année, est reporté l'année suivante, cela permet une meilleure lisibilité. Toutes les collectivités, petit à petit, adoptent ce système.*

*M. BEAUCHAMP : Le problème est que le mandat ne dure que 6 ans et qu'à force de prolonger d'une année sur l'autre, nous allons arriver à la fin du mandat.*

*M. LE MAIRE : C'est le principe de la programmation budgétaire des investissements.*

*M. BEAUCHAMP : Nous aurions pu contracter et amortir un prêt en 2015 plutôt que de repousser.*

*M. LE MAIRE : Pour financer quoi ? Des travaux devaient avoir lieu et ils ont été décalés. Si je prends l'exemple de l'église Saint-Laurent, les travaux étaient chiffrés depuis longtemps mais nous étions suspendus à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur la possibilité d'installer ou non une antenne téléphonique dans le clocher. Cette antenne avait été supprimée sur le bâtiment de la Poste, l'ABF a refusé, il y a eu une pétition, nous sommes allés voir le conservateur régional de la DRAC qui était d'accord, l'ABF a confirmé son refus donc nous avons déposé un recours et la Préfète de Région nous a donné raison, maintenant cela revient au conservateur régional... Je vous délivre la version courte mais cela dure depuis 2 ans. Il y a beaucoup d'aléas de la sorte sur lesquels nous pourrions revenir si vous le souhaitez, qui décalent les investissements initialement prévus. Je ne parle même pas de l'incendie qui a eu lieu car cela a été un épiphénomène. Déjà, le chantier a été retardé de ce simple fait.*

*Mme CLISSON : P.11 : Nos ressources sont issues des résultats de l'année 2015. Nous avons 6 384 000 €, soit 50 % de nos revenus qui proviennent des impôts et taxes, la fiscalité directe (principalement les taxes d'habitations et taxes foncières). Les dotations et participations représentent 30 % de nos ressources (DGF, DSU, DSR...). Puis, les autres produits pour 6 % (cantine, remboursements de personnels, locations de salles...). Le FCTVA représente 5 % de nos ressources et les autres subventions 2 %.*

*En termes de destination de cet argent, les dépenses de personnel représentent 5 312 000 € soit 56 % des dépenses réelles de fonctionnement en tenant compte des prestations extérieures. Nous avons des charges à caractère général à hauteur de 2 585 000 € (eau, énergie, assurances, téléphone...). Les autres charges représentent 13,5 % des dépenses globales. Les dépenses d'équipement et les investissements visant à améliorer le quotidien des parthenaisiens (travaux de voirie, amélioration du cadre de vie...) représentent 2 326 000 € sur 2015.*

*Mme PROUST : Vous avez dit tout à l'heure, et c'est réel, que la réforme de la DGF pour l'année 2016 manque de lisibilité. Il faudra donc faire un point d'étape à un moment donné pour nous dire où nous nous situons. En ce qui concerne 2015, nous nous souvenons du tableau noir qui nous avait été dressé à l'époque où nous pensions certainement que cela allait l'être sauf, qu'entre temps, au regard des analyses que nous avons pu faire du compte administratif provisoire, les dotations de l'Etat à la Ville de Parthenay ont augmenté en 2015 par rapport à 2014.*

*M. LE MAIRE : Ce n'est pas tout à fait ça. Nous avons reçu une notification des dotations le 1<sup>er</sup> avril 2015 qui nous annonçait une baisse de la DGF de 206 000 €. Il y a un fonds de péréquation intercommunal pour assurer le rééquilibrage, et l'objectif de la nouvelle réforme c'est justement de tenir compte de ce rééquilibrage, dans un mode de calcul assez complexe que nous avons reçu fin juillet 2015, donc bien après le vote du budget. En juillet, nous avons reçu le résultat du fonds de péréquation qui nous est favorable et nous attribue 70 000 € mais sur un montant global de 15 millions d'euros, c'est une virgule dans les Misérables. Tout cela a été automatiquement réaffecté à des dépenses imprévues, et notamment la démolition de la maison du quartier Saint Paul pour un peu plus de 50 000 € et ce, malgré la somme inscrite à la ligne des dépenses imprévues.*

*Mme PROUST : Nous ne doutons pas de l'utilisation de l'argent mais à l'époque, ce pessimisme vis à vis des baisses des dotations de l'Etat avait généré un certain nombre de décisions de votre part, telle que la baisse des subventions aux associations Parthenaisiennes.*

*M. LE MAIRE : J'ai toujours dit qu'il y avait deux éléments. Le premier était la baisse des dotations et le deuxième était le désengagement de l'Etat. Une dotation correspond à la somme versée aux collectivités par l'Etat pour réaliser les missions qu'il leur délègue. Il y en a de plus en plus, je prends l'exemple des passeports qui relève maintenant d'une obligation d'une ville comme Parthenay. Faire un passeport prend 25 à 30 minutes et nous en réalisons entre 750 et 900 par an ce qui correspond à un emploi à mi-temps qui n'est pas payé par l'Etat. C'est la collectivité qui doit, sur ses deniers, financer un demi-poste pour cette dépense. Nous pourrions citer d'autres exemples comme celui-ci, comme la commission de sécurité, ou autre. Le deuxième élément est le désengagement de l'Etat qui, petit à petit, nous demande d'assurer des compétences qu'il exerçait avant sans compensation financière.*

*Mme PROUST : Vous complexifiez le discours qui était très clair il y a un an. Aux vœux, vous annonciez des chiffres nationaux terribles et finalement Parthenay n'a pas été impactée de la sorte par ces baisses de dotations. Elle bénéficie de fonds de péréquation et fait partie des villes gagnantes de ce département qui ont vu leurs dotations augmenter en 2015.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : La baisse de 206 000 € de DGF est effective.*

*Mme PROUST : J'ai étudié chaque dotation des quatre principales villes de notre département et je suis en mesure de vous dire que les dotations de Parthenay ont augmenté entre 2014 et 2015 de 2,5 %, que ce n'est pas le cas pour Bressuire et Niort et grâce au même système de péréquation, une ville comme Thouars a vu ses dotations augmenter de 1,5 %. Ce que je reproche, c'est que sous couvert d'un tableau noir il y a un an, vous avez justifié un certain nombre de décisions vous déresponsabilisant de ces choix en quelques sortes.*

*M. LE MAIRE : Bien-sûr.*

*Mme PROUST : Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous avez bénéficié des mêmes dotations que l'année précédente donc nous aurions pu verser les mêmes subventions aux associations de cette ville. Nous entendons le manque de lisibilité de la réforme de 2016 mais j'aimerais, qu'à un moment de l'année, vous nous donniez un état de la réalité des événements et non être informés à la fin de l'année sans pouvoir après participer à la réflexion sur la redistribution du surplus.*

*M. LE MAIRE : Le calcul du montant des dotations se fait en deux phases. La première phase est une estimation de notre part selon les informations que nous obtenons des services fiscaux et la deuxième phase correspond à la notification. L'année dernière, nous avons reçu la notification le 1<sup>er</sup> avril alors que nous avons déjà voté le budget. Ce n'est que fin juillet qu'un fonds de péréquation de 70 000 € nous a été octroyé.*

*Mme PROUST : Oui, sauf qu'entre juillet et décembre, nous aurions pu résoudre certaines urgences d'associations locales. Vous auriez pu également nous faire profiter de la bonne nouvelle en juillet lorsque vous l'avez apprise.*

*M. LE MAIRE : Je vous ai donné l'exemple de la maison de Saint-Paul qu'il a fallu démolir rapidement car nous avons dû prendre, en lieu et place du propriétaire défaillant, des mesures de sécurisation. Ces montants là, nous ne nous les sommes pas fait rembourser. Nous en avons parlé, vous avez tous délibéré. C'est une dépense qui était imprévue.*

*Mme PROUST : Je ne vous parle pas de la dépense mais de la recette. Quand il y a une bonne nouvelle, tenez-nous informés pour que les parthenaisiens sachent ce qui se passe.*

*M. LE MAIRE : Il faut trouver les financements des dépenses aussi.*

*M. GARNIER : Nous voyons sur la diapo une baisse des recettes pour 2015 de 206 000 € et c'est faux car il y a eu une augmentation en 2013. Nous avons touché en 2013 la somme de 3 163 598 € et en 2014 3 030 117 €, ce sont les chiffres officiels des dotations. Il y a 4 dotations dont la forfaitaire qui elle, a baissé de 230 000 €. Vous avez annoncé dans le DOB l'année dernière 240 000 €. Ici, vous annoncez 206 000 € alors qu'elle a baissé de 231 000 €. La dotation de solidarité urbaine a augmenté de 143 000 €, la dotation bourg centre a augmenté de 57 000 € et la péréquation nationale a augmenté de 104 800 €. Ce qui fait un plus de 2015 par rapport à 2014 de 73 000 € à moins que les chiffres du ministère soient faux.*

*M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit puisque je vous ai annoncé 70 000 €.*

*M. GARNIER : C'est le total qui fait 73 000 €.*

*M. LE MAIRE : C'est le résultat du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC).*

*M. GARNIER : Donc, cette diapo est fautive.*

*M. LE MAIRE : Pas du tout.*

*Mme HERAULT : La contribution au redressement des finances publiques est bien de ce montant-là. Je peux vous montrer le document.*

*M. LE MAIRE : Vous l'avez vu en commission tout cela.*

*M. BEAUCHAMP : Comment expliquez-vous la baisse de recettes des impôts de 136 000 € ? Vous n'aviez pas baissé les impôts, est-ce dû à une baisse de population... ?*

*M. LE MAIRE : Nous n'avons pas diminué les taux. Les valeurs locatives augmentent modérément. Nous n'avons pas diminué les abattements pour l'exercice 2016.*

*M. BEAUCHAMP : Donc, nous constatons une baisse de 136 000 €.*

*Mme LAMBERT : Ce n'est pas forcément dû à une baisse de population.*

*Mme PROUST : Cela peut être dû à beaucoup de choses. Ce qui est intéressant c'est d'affiner l'analyse, de savoir de quoi nous parlons et ce qui s'est passé.*

*Mme MAGNAVAL : Je vais anticiper sur une question que je voulais poser plus tard, parce-que là, le débat s'y prête bien. Je me souviens d'un Conseil Municipal, au mois de mai, où il y avait eu un audit dans la commande publique sur l'optimisation de la fiscalité. Quel est le résultat de cet audit ? Avez-vous pu récupérer des idées de ressources supplémentaires ou des améliorations ? Très exactement, c'était : « conseil en ingénierie fiscale, recherche des possibilités d'optimisation de l'imposition, de la fiscalité locale des années antérieures à 2015 et des années 2015 à 2017 ». C'était le 21 mai 2015 avec la société CTR.*

*Mme HERAULT (Responsable service Financier) : Sur la taxe foncière, nous avons récupéré à peu près 2 000 € sur les deux exercices.*

*Mme MAGNAVAL : Par rapport à la rémunération qu'ils espéraient, ils ont dû être déçus.*

*M. LE MAIRE : Oui.*

*Mme CLISSON : P12 : Le tableau des pyramides reste d'actualité puisque cette part de contribution au redressement des finances publiques sera logiquement le même montant sur 2016 et probablement sur 2017. Si nous restons sur la même ligne, cela nous ferait en cumulé moins 412 000 € en 2016 et moins 618 000 € jusqu'en 2017.*

*Mme PROUST : Je ne comprends pas pourquoi nous indiquons la Ville d'Alençon en comparaison. La Ville d'Alençon est souvent mise en avant dans les différents sujets de fond que l'on peut lire à droite à gauche et est souvent citée comme une ville particulièrement dépendante des dotations de l'Etat. Ce n'est pas parce-que nous nous mettons en miroir par rapport à cela que nous avons une dépendance qui est intéressante car je vous rappelle que la Chambre Régionale des Comptes mettait en lumière, sur son rapport, cette forte dépendance de la Ville de Parthenay aux dotations de l'Etat avec un taux, à l'époque, de 27 % et qui là est de 28 % tandis que les villes de la même catégorie avoisinaient les 18 %. Je ne trouve pas du tout pertinent de citer la Ville d'Alençon.*

*Mme CLISSON : J'ai comparé des villes de même importance comme la Ville de Soyaux en Charente qui compte 10 200 habitants et qui est dépendante à hauteur 31 % et Allonnes dans la Sarthe qui compte 11 000 habitants et qui est dépendante à hauteur de 35 %.*

*Mme PROUST : Si nous prenons des exemples comme ceux-là...*

*Mme CLISSON : ... j'ai cherché des villes de même importance.*

*Mme PROUST : Oui, bien-sûr. Le rapport l'avait fait pour vous en analysant, à l'échelle de la France, les villes de même importance.*

*Mme CLISSON : P13 – Notre souhait reste toujours de confirmer la stabilité des taux d'imposition pour les parthenaisiens. Nous allons essayer de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement pour maintenir une capacité d'investissement et garder une bonne qualité du service public. Essayer de maintenir une capacité d'autofinancement nette positive et investir pour améliorer le quotidien des parthenaisiens, le niveau d'équipement de la ville, moderniser les services en privilégiant la qualité du cadre de vie et la poursuite des engagements antérieurs. Nous ne pourrons pas compenser s'il y a désengagement de l'Etat et des autres collectivités (Région, Conseil départemental). S'il devait arriver qu'ils se désengagent auprès de certaines associations ou de certains services, nous ne pourrons pas nous y substituer.*

*P14 – Evolution des dépenses de personnel – Nous avons essayé de faire une projection des départs possibles au sein des agents de la mairie. Nous pensons qu'en 2016, 6 personnes pourraient partir en retraite. Certains ont l'âge de la retraite mais ne souhaitent pas partir. Nous ne pouvons pas les obliger c'est pour cela que c'est une projection. En 2017, 5 personnes et en 2018, 5 également. Pour ces personnes qui partiront en retraite, au cas par cas, nous verrons s'il est indispensable de les remplacer ou si le poste peut être ou non redéployé. Nous n'allons pas non plus ne pas remplacer les agents qui prennent leur retraite.*

*Nous allons également travailler sur les charges à caractère général notamment ce qui concerne les énergies, l'entretien des bâtiments ou le téléphone. De 2011 à 2014, il y a une stabilité. En 2015, il y a une diminution liée au transfert du scolaire vers la Communauté de communes. Afin de réduire les charges nous avons travaillé sur une optimisation du patrimoine et étudié la possibilité de vendre certains locaux qui coûtent cher à la collectivité. Nous avons travaillé également sur la téléphonie mobile qui devrait nous apporter une économie de 4 000 € sur 2016 et 6 000 € sur les années à venir. Il y a des économies de faites en matière de reprographie et impression des services sur une estimation d'à peu près 12 000 € par an. Nous travaillons également sur les achats de fournitures pour voir si nous pouvons rationaliser et faire des économies sur ce poste-là.*

*Mme PROUST : Du coup, nous faisons 4 000 € d'économies sur la téléphonie comme quoi les 73 000 € de tout à l'heure, ce n'était pas rien même si c'est sur un budget de 15 000 € car on passe du temps à chercher une économie de 4 000 € sur un budget de 15 000 €.*

*Mme CLISSON : Oui, mais les petites économies mises bout à bout...*

*Mme PROUST : ...je suis d'accord avec vous mais cela met d'autant plus en lumière que les 73 000 € de tout à l'heure ce n'était pas rien non plus.*

*Mme CLISSON : C'est un tout.*

*M. LE MAIRE : Je comprends le message mais à un moment donné vous ne pouvez pas isoler un propos d'un contexte. Lorsque vous avez voté un budget aux alentours de 15 millions d'euros et que vous avez l'extraordinaire surprise d'avoir 70 000 € de plus, ça ne change pas la face du budget. Le message que veut faire passer Brigitte n'est pas de dire « on va économiser 4 000 € ». Dans tous les services, sur toutes les lignes budgétaires y compris les partenaires extérieurs, nous tirons au cordeau toutes les dépenses.*

*Mme PROUST : Je ne fais pas de remarque sur ce que vient de dire Mme CLISSON, c'est que ça m'a fait réagir sur ce que vous avez dit tout à l'heure.*

*Mme MAGNAVAL : Vous allez dire que j'étais obsédée par la commande publique du 21 mai, mais il y avait aussi une étude concernant les possibilités optimisation des achats de la Ville. Je voulais savoir si cela avait donné de bonnes pistes, groupements intéressants... Eux aussi avaient une ambition assez importante quant à leur taux de rémunération alors j'espère qu'ils ont trouvé beaucoup de choses.*

*Mme BARANGER (DGS) : Ils ont élaboré une cartographie de nos achats et ils n'interviennent qu'à partir d'un certain seuil par famille d'achat, seuil que nous n'atteignons pas donc nous en sommes restés là.*

*Mme CLISSON : Nous en sommes restés là avec eux mais nous avons continué à rechercher des ressources d'économies.*

*Mme MAGNAVAL : Pour avoir connu ce type d'étude quand j'exerçais dans le privé, il y a souvent des choses intéressantes qui en ressortent.*

*Mme CLISSON : P 15 - Les grands investissements programmés sur la mandature sont les opérations dont nous avons parlé au moment des AP/CP. Aux 7 AP/CP de 2015, nous avons ajouté le plan d'entretien de la voirie pour 300 000 € par an ce qui fait 1,8 million sur la mandature puis d'AD'AP qui sont des travaux que nous devons faire dans les 6 ans. Cela fait un total de 15 837 000 €. En 2015, nous avons réalisé 962 000 €.*

*Mme PROUST : Nous avons fait les AP/CP en décembre mais ce qui manque pour nourrir la discussion c'est la prospective, d'année en année, des dépenses et des recettes. Ce que j'ai compris de ce condensé, c'est qu'il y a des décalages par rapport à ce que nous avons vu au mois de décembre, au-delà des 2 lignes que vous avez mentionnées. Sur la requalification du quartier de la gare, nous étions à 500 000 €, là c'est 200 000 €, sur la restauration de l'église St Laurent c'était 1,6 million avec une fin de projet sur 2018, là c'est 3 118 000 €. Comment se fait-il que ce document, validé il y a un mois, soit obsolète au regard de ce que j'arrive à ressortir de ce condensé ?*

*M. LE MAIRE : De quel document parlez-vous ?*

*Mme PROUST : Là, nous parlons des investissements jusqu'à la fin du mandat. Nous voulons discuter et proposer peut-être des changements car c'est l'objet de ce débat. Il faut que je comprenne pourquoi cela a changé depuis le mois dernier avant que nous vous fassions des propositions et de vous dire ce à quoi nous avons pensé. Je veux que l'on m'explique pourquoi la requalification du quartier de la gare est passée de 500 000 € à 200 000 €. Si je veux aller au bout de mon raisonnement concernant cette ligne-là. Nous, notre priorité, comme la vôtre, c'est le nouveau stade. A partir de là, même si nous trouvons qu'il est un peu cher, il est important de finaliser le plan de financement. Notre deuxième priorité est la voirie et la proposition que nous voulions faire ce soir c'est de faire évoluer quelques lignes donc il faut que nous comprenions ce qui s'est passé.*

*M. LE MAIRE : Votre question concernant le quartier de la gare est pourquoi sommes-nous passés de 500 000 € à 200 000 €. Car nous avons revu les Crédits de Paiement.*

*Mme PROUST : Encore plus pour l'église car si on a un élément d'explication nous, nous avons peut-être d'autres choix que ceux-là. Comment on passe de 1,6 million lissé jusqu'en 2018 à 3 118 000 € sur la rénovation de l'église St Laurent ?*

*Mme BARANGER : Pour l'église St Laurent, dans la première version des AP/CP, il n'y avait qu'une tranche. En décembre, nous les avons retouchés à la marge en s'attachant surtout à modifier l'année de l'exercice budgétaire en cours, sachant qu'elles vont faire l'objet d'une nouvelle modification au moment du vote du budget le mois prochain. Nous avons pris un peu d'avance car les éléments que nous vous remettons sont actualisés avant même d'actualiser les AP/CP.*

*Mme PROUST : Notre deuxième priorité d'investissement est la voirie. Nous avons fait une réunion publique au mois d'octobre sur ce sujet à laquelle une petite centaine de personnes a participé à un état des lieux partagé avec les habitants sur cette question de la voirie. L'attente est forte mais je pense que je ne vous apprend rien. Par contre, dans la manière dont nous avons animé les choses, sur une échelle de satisfaction de 1 à 10, où nous avons listé ce qui relevait de l'entretien, de la sécurité, de la signalisation, de l'aménagement et de l'accessibilité, les parthenaisiens ne nous ont donné la moyenne sur aucun de ces champs-là. Nous estimons aujourd'hui que les 300 000 € annuels consacrés à la voirie ne sont pas suffisants au regard de son état. Parmi les propositions que nous souhaitons faire sur ces investissements, nous souhaitons que la requalification du quartier de la gare soit un projet suspendu et que la restauration de l'église St Laurent soit circonscrite à ce qui était prévu au mois de décembre 2015. Avec ce choix-là c'est 1,7 million d'euros qui sont libérés, que nous souhaiterions voir augmenter le budget de la voirie d'1,2 millions d'euros pour porter à l'échelle du mandat le budget alloué à la voirie de 3 millions d'euros car nous estimons que dans ce domaine, il faut que nous ayons une action forte qui vise à améliorer le quotidien des habitants. Puis, sur les 500 000 € dégagés, nous aurions aimé qu'ils soient fléchés vers la redynamisation du centre-ville avec une attention particulière à ce local Tipic qui est revenu dans le giron municipal récemment. Ce sont les propositions que nous vous faisons sachant que nous ne pouvons pas vraiment aller au-delà des propositions dans la mesure où ce document manque de prospectives à la fois sur les dépenses et les recettes.*

*M. LE MAIRE : Si nous faisons un retour en arrière de 2006 à 2014, la moyenne est plus proche de 500 000 € à 600 000 € d'investissement sur la voirie tout compris, que de 300 000 €. Même si nous réservons 300 000 € cette année. Ce que nous avons fait depuis 2006 est un peu plus élevé que le montant que vous avez indiqué.*

*Mme PROUST : Je parlais d'après.*

*M. LE MAIRE : Si vous proposez cela et vous évoquez une réunion que vous avez tenue, c'est que la situation est à améliorer.*

*Mme PROUST : Cela veut dire que les 500 000 € que vous y consacriez ne suffisaient pas donc 300 000 € encore moins.*

*M. LE MAIRE : Ce n'est pas 300 000 €. En 2015, il s'agissait d'environ 400 000 €.*

*Mme PROUST : Je vous parle de l'avenir, pas de ce qui a été fait.*

*M. LE MAIRE : A la mesure du montant des investissements que nous avons fait, la situation d'aujourd'hui, selon vous, n'est pas satisfaisante, ce que je partage en partie. Simplement, il y a des priorités qui sont fixées et que faire des rues c'est bien mais faire des projets structurants c'est important aussi. Je pense que le stade, même si vous le trouvez très cher, cela me paraît incontournable. Vous dites « ce qu'on va faire c'est diminuer les travaux de l'église St Laurent ». Je vous rappelle simplement, et je partage votre avis et votre observation, que c'est un dossier extrêmement bien financé par l'Etat. La difficulté c'est que lorsqu'on arbitre, et je reviendrai tout à l'heure pour répondre à votre question sur le bâtiment Tipic, nous avons un niveau de financement relativement conséquent sur St Laurent et je pense que le patrimoine de Parthenay fait aussi partie des facteurs d'attractivité de notre commune. La restauration d'une église telle que St Laurent, donnera un rayonnement intéressant à Parthenay.*

*Après, vous dites : « le surplus de St Laurent » nous allons le mettre sur le Tipic. C'est un bâtiment qui est revenu à la ville de Parthenay. Comme vous le savez, il y a un projet qui est porté par les deux maisons de l'emploi de gâtine et du bocage. Il y a dans ces deux territoires un projet dans des dimensions financières différentes, mais un projet d'établir un espace jeune. Je ne vous cache pas que nous avons suggéré que le bâtiment Tipic pourrait accueillir cet espace. Rien n'est décidé, cela n'appartient pas qu'à la commune de Parthenay, c'est la maison de l'emploi, c'est tout un territoire. Je proposerai que le Tipic puisse avoir cette vocation.*

*Mme PROUST : Quand vous nous dites que ce projet est financé, cela met d'autant plus en lumière la défaillance de ce document qui ne fait pas apparaître les recettes et le financement de ces investissements.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Là, ce sont les travaux de voirie en investissement mais il y a sur le budget travaux, en fonctionnement, 300 000 € fléchés tous les ans donc cela fait 600 000 €.*

*Mme PROUST : Force est de constater que cela ne suffit pas. Je suis d'accord qu'il faut des projets structurants mais le quotidien des gens aussi est important.*

*M. GARNIER : Sachant que l'entretien c'est aussi le balayage, le désherbage...ce n'est pas que de boucher les trous.*

*Mme PROUST : Lors des discussions avec les citoyens au mois d'octobre, nous avons abordé la sécurisation, l'accessibilité...*

*M. ROUVREAU : La difficulté que nous avons sur Parthenay est que nous sommes interpellés tous les jours par les concessionnaires et vous le voyez encore aujourd'hui pour l'avenue Wilson. Demain, tout le réseau d'assainissement va être modifié pour créer des bassins tampons autant pour l'assainissement que pour les eaux pluviales. Tous ces travaux se font un peu partout sur la ville. Des travaux d'adduction d'eau vont être renouvelés sur le Porteau Rouge. Nous voyons ce qui se fait sur la rue des Batteries qui est certainement la plus belle rue de Parthenay et qui va dans quelques mois, subir des travaux liés au gaz. C'est très compliqué de pouvoir maintenir une voirie en bon état quand le gaz dit qu'il faut changer le réseau pour une question de sécurité. Nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de les laisser passer. Nous travaillons avec eux en amont, tous les ans à partir du mois d'octobre, afin d'organiser les chantiers de l'année d'après mais cela n'a pas empêché l'année dernière que le syndicat des eaux fasse des travaux sur l'avenue du 114<sup>ème</sup> RI. Je comprends les parthenaisiens mais nous mettons tout en œuvre pour remettre les rues en état mais, avec la gestion des différents concessionnaires, c'est extrêmement compliqué.*

*Mme PROUST : Là, j'étais en train de vous chercher des moyens.*

*M. ROUVREAU : Je suis prêt à vous entendre, à vous écouter, à partager pour que nous trouvions des solutions. En termes de signalisation, il faudrait que nous mettions au goût du jour mais en termes de sécurisation nous nous déplaçons régulièrement afin de trouver des moyens pour sécuriser nos rues mais il est question aussi de civisme.*

*Mme MAGNAVAL : Je voulais revenir sur un point qui m'avait gêné dans le document pour avoir une capacité d'analyse et de proposition pour renforcer ce que vient de dire Magaly. Effectivement, nous avons ce tableau qui donnait une somme globale mais cela manquait de perspectives dans le temps. Le tableau que nous avons eu en décembre et qui était déjà beaucoup plus intéressant avec les prévisions de dépenses par année, les prévisions de recettes qui elles n'étaient pas par année mais nous pouvions nous en sortir. Je pense qu'il vaudrait mieux avoir pour le DOB, un tableau du même type que celui que nous avons eu en décembre en ajoutant ce que vous prévoyez comme emprunt. Quand nous voyons les totaux de dépenses sur les années 2016 et 2017 sur les projets avec le stade qui est particulièrement important sur ces deux années, c'est difficile de voir comment nous allons pouvoir positionner des emprunts, quel impact ils vont avoir sur l'annuité de la dette, les remboursements etc. Cela rendrait plus lisible le dernier tableau en ajoutant des emprunts pour réaliser ces différents projets. Là, c'est assez morcelé et il est donc difficile de se projeter, nous de notre côté, sans d'autres informations.*

*Mme CLISSON : Nous n'avons pas non plus de connaissance sur les années à venir en termes de dotations.*

*Mme MAGNAVAL : Ce sont forcément des hypothèses mais ce serait important d'avoir des simulations pour mieux se projeter dans l'avenir. Finalement, c'est sur plusieurs années que l'emprunt et la dette sont intéressants à regarder.*

*M. LE MAIRE : Vous avez vu que la déconstruction du stade Daguerre avait commencé. Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse de l'ensemble des collectivités de manière définitive sur le montant de leur participation. Donc, que dois-je faire ? J'attends d'avoir la réponse pour commencer le chantier. Non, je suis obligé de supposer que les collectivités nous donneront, selon les informations que nous avons pu avoir lors de réunions et d'échanges sur ce sujet-là, à peu près ce montant-là. Et je n'en suis pas certain car je n'ai pas encore reçu de notification officielle.*

*Je veux bien faire travailler les services sur différents scénarii mais, à un moment donné, il faut savoir s'arrêter et considérer que nous pouvons obtenir 25 %, 30 % et c'est sur cette base-là que nous travaillons.*

*Mme MAGNAVAL : Tout à fait, il faut faire des hypothèses et ne pas passer des heures à chercher des petits détails ou à se rapprocher d'une réalité.*

*M. LE MAIRE : C'est du travail.*

*Mme MAGNAVAL : Oui.*

*M. LE MAIRE : Pour l'église St Laurent, par exemple, nous ne pensions pas avoir aux alentours de 45 % de subventions. Nous avons prévu 25 à 30 %. C'est un dossier que nous n'aurions pas forcément positionné à ce niveau-là si nous n'avions pas eu ce niveau de subventions.*

*Mme MAGNAVAL : Nous ne pouvons pas attendre de tout savoir avant de positionner les choses. Cela marche dans les deux sens ce que vous venez de dire. Il faut quand même essayer d'avoir des hypothèses pour savoir si nous pouvons commencer tous ces projets durant l'année 2015. Peut-être que, en essayant de regarder 2 ou 3 hypothèses, nous nous serions tout de suite dit que le quartier de la Gare, il valait mieux le commencer en 2018 par exemple. Cela permet de les faire glisser sur l'ensemble du mandat et pas de tous les faire commencer en même temps et après justement de les faire porter pour différentes raisons, les plannings ne tiennent jamais, nous sommes bien d'accord.*

*M. LE MAIRE : Par expérience, nous sommes obligés de commencer plusieurs dossiers en même temps parce qu'il y en a qui vont avancer plus ou moins rapidement suivant les priorités des collectivités qui vont nous accompagner dans le plan de financement. Nous ne connaissons pas encore les priorités du nouveau Conseil Départemental, du nouveau Conseil Régional donc par définition, je considère que le quartier de la Gare, c'est un quartier qui se structure petit à petit et qui a un réel intérêt dans l'organisation de l'urbanisme de la Ville de Parthenay. A partir de ce moment-là, nous sommes quand même obligés de lancer des discussions avec l'Office de Pôle, avec le Département, qui a changé de majorité, nous ne savons pas ce qu'ils vont faire etc. Il y a des dossiers qui vont avancer plus rapidement que d'autres en fonction des financements et des réponses que nous aurons ou pas. Globalement, sur un mandat d'une ville comme Parthenay, il y a entre 15 et 16 millions d'€ de capacité d'investissement.*

*Mme MAGNAVAL : Oui, mais ils vont être concentrés sur certaines années parce que les deux gros projets se réalisent en même temps. C'est ça le problème.*

*M. LE MAIRE : Oui, mais c'est souvent comme ça. Vous commencez par l'analyse d'un dossier qui vous prend 1 an et demi avec l'étude de faisabilité etc...Le financement d'un projet comme le stade c'est entre les faisabilités, les rencontres des associations, les consultations d'entreprises, c'est 5 ou 6 ans donc cela va se retrouver... C'est pour cela que souvent les entreprises nous disent pourquoi pas avant mais avant quoi ? Il faut être légitime pour le faire et en fait tout se passe dans les deux dernières années du mandat. C'est partout pareil malheureusement.*

*Mme MAGNAVAL : Là, cela va être en 2016-2017, cela nous laissera de la marge sur 2018-2019.*

*M. LE MAIRE : Oui, car nous avons commencé Daguerre un peu avant ce mandat-là.*

*Mme PROUST : Par contre, à un moment donné vous deviez bien être sûr de quelque chose puisque en août 2013, il y avait un grand panneau 4X3 m qui annonçait le stade en 2015, donc...*

*M. LE MAIRE : Oui, c'est bien ce que je dis, nous avons commencé un peu avant mais cela se terminera un peu avant la fin de ce mandat. Mais les premières réunions ont commencé bien avant 2013, c'était en 2009.*

*Mme MAGNAVAL : En fait la planification c'est parier sur les glissements. C'est-à-dire que là, nous allons espérer que l'Eglise Saint Laurent va continuer à glisser...*

*M. LE MAIRE : Les discussions que nous avons ensemble aujourd'hui nous les avons dans d'autres cercles que celui-ci ! C'est effectivement de dire que nous devons commencer ce que nous sommes sûrs de pouvoir financer. Mais nous le disons à chaque fois, nous ne pouvons pas continuer comme ça avec les délais d'attente d'inertie de travail administratif qu'il faut forcément intégrer pour pouvoir porter un projet de ce niveau-là.*

*Mme MAGNAVAL : Je découvre un peu les budgets mais j'imagine qu'avec le temps, on acquière une expérience sur le temps moyen d'obtention des réponses à un projet.*

*M. LE MAIRE : Absolument, c'est pour cela que je vous dis ça. Il y a des bonnes surprises comme par exemple Saint Laurent. Mais, il n'y en a pas si souvent.*

*Mme CLISSON : P. 16 : Il y a aussi des évolutions qui font que les choses bougent au fil des ans. Nous avons la création des 4 services communs qui seront portés par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à savoir les finances, les ressources humaines, la communication et l'informatique ainsi que la mutualisation du service archives. La mise en œuvre des conventions de répartition des charges sur les bâtiments scolaires : il s'agit de formaliser mais c'est déjà acquis pour nous aujourd'hui. Il va y avoir le transfert du SAD, du SSIAD ainsi que le chantier d'insertion du CCAS au CIAS. Le CCAS gardera le foyer logement des Bergeronnettes qui arrive à s'autofinancer et la gestion du RSA. Il restera Noël pour tous et Troc service qui nécessiteront des financements ainsi que le paiement du personnel administratif.*

*Nous allons également optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels. Nous avons mis en place des AP/CP pour 7 projets sur 2015. Nous avons renégocié notre emprunt au Crédit Agricole et nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts en 2015. Nous avons donc une annuité 2016 moins élevée que celle de 2015 soit aux alentours de 100 000 €. Il faut prévoir également la hausse de 150 000 € des primes d'assurance dont nous avons déjà parlé.*

*P. 17 : Concernant les dépenses de fonctionnement, nous allons faire un effort pour maîtriser les dépenses de personnels dont les 4 services communs portés par la CCPG, la gestion des archives communautaires par le service des archives, le recours aux contrats aidés, le plan d'action Prev'up pour limiter l'absentéisme et les effets de l'usure professionnelle sur les agents et une évaluation préalable des besoins systématiques avant les remplacements de départs en retraite et les remplacements d'agents absents.*

*Concernant les dépenses de personnel, nous avons prévu 5 millions d'€ en 2016 contre 5,4 millions en 2015, en tenant compte du glissement vieillesse technicité, de la hausse des charges patronales, de l'augmentation des cotisations assurance statutaire, de la hausse du coût de l'action sociale et du transfert de personnel qui sont liés à la création de services communs.*

*Mme BELY : J'avais plusieurs questions. Il y avait, tout à l'heure, une réunion concernant le CIAS et je voulais savoir si nous avions une idée du budget ?*

*Mme LARGEAU : Nous sommes trois conseillers municipaux à participer à ce conseil d'administration qui est construit sur des incertitudes. Nous n'avons pas encore les attributions de compensations de la Ville et de la CCPG. Nous savons que nous partons de 0 et que les déficits seront pris par les autres structures des autres collectivités avant. Aujourd'hui, nous naviguons à l'aveugle tant que nous n'avons pas voté les budgets et déterminé les attributions de compensation. Chaque mois, il y aura un Conseil d'Administration au cours duquel nous serons vigilants sur le budget. Nous pourrions vous donner des informations au fur et à mesure.*

*Mme BELY : Donc, nous ne connaissons pas l'impact sur le budget de la Ville ?*

*Mme LARGEAU : La Ville donnait déjà une subvention au CCAS qui va être attribuée au CIAS qui récupère le SAD, le SSIAD et le chantier d'insertion. C'est ce qui coûtait le plus cher au CCAS. Nous allons garder les Bergeronnettes qui est un foyer logement pour lequel nous percevons des loyers.*

*Mme BELY : Concernant la maîtrise des dépenses du personnel, je pense qu'il serait bon de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs pour les années à venir. Mme PRESTAT peut-elle m'apporter des éléments sur ce point-là.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est un des chantiers des Ressources Humaines qui est maintenant un service commun porté par la CCPG. C'est vrai que cela va diminuer l'enveloppe des charges de personnel mais cela va être un transfert sur la partie charges générales du budget puisque ça sera l'équivalent du coût du service RH de la Ville qui fera l'objet d'un reversement à la CCPG par la Ville automatiquement. Ce n'est pas la CCPG qui*

paiera les agents du service donc Parthenay paiera sa contribution au service commun. Mais il est vrai que sur la GPEEC, c'est compliqué à mettre en place. Le service RH a travaillé à 300 % sur entre autres, tout ce qui concernait le scolaire et l'harmonisation des agents sur la CCPG. Concernant la GPEEC, nous avons une réflexion sur les départs en retraite afin de déterminer les possibilités de garder ces postes ou peut-être les redistribuer sur les postes des autres agents. Il y a aussi le plan d'action Prév'up qui en est à son état des lieux. Nous travaillons avec l'ARACT et la CARSAT pour mettre en place des actions qui nous permettent d'anticiper, si nous le pouvons, l'usure professionnelle et les reclassements c'est important et difficile parce que les besoins de reclassement concernant souvent du personnel effectuant des travaux physiques et c'est vrai que ce ne sont pas des agents que nous pouvons reclasser sur n'importe quel service. Prév'up est en cours de réflexion. Nous avons aussi mis l'accent sur les formations en interne pour faire évoluer certains personnels, mutualiser les secrétariats des services. L'inconvénient est que les services sont parfois éloignés les uns des autres donc cela demande de l'adaptabilité de la part des agents. Ce sont des pistes de réflexion sur lesquelles nous travaillons mais la GPEEC pure nous ne l'avons pas encore mise en place.

Mme BELY : D'accord, cela serait bien de pouvoir avancer sur ce point-là.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est indispensable effectivement.

Mme BELY : La chambre régionale des comptes ayant pointé dans son rapport le caractère récurrent de la rétroactivité des mises à disposition des personnels avec la CCPG, je voulais savoir si nous étions à jour dans les charges de personnel ou s'il y a toujours du retard.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vous parlez des conventions de mise à disposition ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous avons moins de mises à disposition puisque nous avons demandé aux agents qui travaillaient à la fois sur la CCPG et sur la Ville de Parthenay et qui étaient presque à mi-temps sur l'une et l'autre des collectivités, d'accepter le double employeur. C'est le service scolaire qui est le plus impacté, son personnel est passé en grande partie en double employeur. Il y a encore quelques mises à disposition pour les agents ne souhaitant pas passer sous le régime de double employeur. Chaque agent est libre de mener sa carrière comme il l'entend, bien qu'il n'y ait que des avantages à opter pour le double employeur car cela permet de cumuler des heures complémentaires chez les deux employeurs. Lorsque l'agent est mis à disposition, il ne peut avoir des heures complémentaires qu'auprès de sa collectivité d'origine. Pour l'instant, les conventions sur la Ville de Parthenay sont à jour.

Mme BELY : Nous progressons, c'est bien.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Heureusement parce que nous travaillons ! Enfin le service RH entre autre.

Mme CLISSON : P. 18 : Nous avons demandé aux services de diminuer les dépenses de fonctionnement au maximum donc compte tenu de la rigidité de certaines charges à fort volume telles que l'énergie, les fluides des bâtiments municipaux et les dépenses liées aux nouveaux équipements, nous pourrions espérer une réduction des dépenses à hauteur de 8 à 10 %.

Il a été prévu de suspendre le Sacré Festival pour 2016, je pense que M. GILBERT vous en parlera au moment du bilan. Un effort budgétaire marqué pour soutenir l'action du CCAS parce que nous prévoyons 95 à 100 000 € sur 2016. Nous avons une diminution de 9,7 % du contingent incendie suite au changement du mode de calcul. Nous prévoyons de maintenir l'enveloppe de subventions sur 2016 et de maîtriser nos charges financières.

M. CHEVALIER : Concernant le Sacré Festival, j'interviendrai après M. GILBERT. Simplement un étonnement : c'est un peu particulier que vous nous annonciez la suspension du Sacré Festival avant que nous ayons eu le bilan moral et financier. C'était juste une remarque préalable et je vous détaillerai le fond de ma pensée.

M. LE MAIRE : Nous avons bien vu que vous vous économisiez jusqu'à présent. Vous vous réservez pour la suite !

M. CHEVALIER : Je ne pensais pas que ma parole vous manquait autant M. ARGENTON...

M. ARGENTON : A grand renforts de média nous avons attendu, nous nous sommes dits...

*Mme PROUST : Nous voulions vous donner notre avis sur le fait que l'effort de fonctionnement pourrait bénéficier, si c'était possible, à la sécurité. Nous pensons que recruter un policier municipal supplémentaire sur le terrain serait tout bénéfique pour la prévention et permettrait notamment la constitution de binômes complets et la réactivation des rondes de nuit au regard de ce qui nous a été dit sur le terrain. Est-ce quelque chose qui pourrait être étudié ou pas ?*

*M. LE MAIRE : L'embauche d'un policier supplémentaire ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y en a déjà 5 et nous en avons embauché 2 en 2015 qui sont actuellement en formation pour 6 mois. Le principe du binôme avait été institué avant que nous ayons le déplaisir de perdre 2 de nos policiers. Le problème est que nous ne maîtrisons pas toutes les circonstances. Normalement, la période de formation se terminera à la fin du mois de mars.*

*M. LONGEARD : Avec l'arrivée du dernier policier municipal, le 6 décembre dernier, nous avons remis en place les patrouilles de nuit et notamment les samedis etc... Ce n'est pas systématique mais dès que nous avons la possibilité, nous le faisons.*

*Mme PROUST : Une ressource humaine supplémentaire pourrait-elle être envisagée ?*

*M. LONGEARD : Plus nous en avons plus nous pouvons faire...*

*Mme PROUST : Oui, mais après ce sont des choix. C'est une proposition que nous faisons.*

*M. LONGEARD : Nous en aurions 10, nous fonctionnerions avec 10, nous en avons 5 nous fonctionnons au mieux avec 5. Pour l'instant, l'objectif est de remettre en place les patrouilles le samedi et le soir. Le weekend dernier, ils ont fait des patrouilles de 23 heures à 3 heures du matin et avec le nouvel arrivant nous avons pu recommencer à mettre en place ces patrouilles et le dernier agent qui arrivera de formation au mois de mars contribuera à ce que nous en ayons encore un peu plus.*

*Mme PROUST : De ce que j'entendais, le fait de passer à 6, c'était une sorte de palier...*

*M. LONGEARD : Plus il y aura de balayeurs, plus la Ville sera balayée...*

*Mme PROUST : Je n'ose pas vous dire ce que votre remarque m'inspire...*

*M. LONGEARD : Ce que je veux dire c'est que plus nous aurons d'agents, plus nous pourrions mettre d'actions en place.*

*Mme PROUST : Ce sont des choix, c'est une proposition que nous faisons.*

*M. LONGEARD : Personnellement, cette proposition ne me gêne pas...*

*M. CHEVALIER : Pour aller vers votre remarque, ce n'est pas avoir un policier municipal supplémentaire pour faire le ménage. Je préfère le préciser parce que vos propos pourraient être mal interprétés. C'était juste pour pouvoir mieux assoir la prévention et installer un binôme supplémentaire, puisque des binômes à 5 c'est toujours compliqué, cela fonctionne mieux à 6.*

*M. LONGEARD : Tout dépend, parce qu'à 5, il y a deux binômes plus un chef de service donc si nous passons à 6 cela fait un binôme, un trinôme, un chef de service. Cela dépend comment est positionné ce dernier. C'est une question d'organisation interne. Pour l'instant, deux binômes et si nous avons une personne supplémentaire, cela nous permettrait de palier aux absences pour formation ou pour maladie.*

*M. LE MAIRE : Je me permettais de sourire tout à l'heure en vous entendant proposer cela parce que les oppositions se succèdent mais ne se ressemblent pas. IDRIS BERKANE, la personne qui était intervenue pour le festival des jeux, démontrait que parfois nous faisons des choix dans un premier temps qui sont très critiqués puis après deviennent une évidence à tout le monde. Je me souviens, tout cela est très ancien bien évidemment, mais pour les plus anciens d'entre nous, il y a 15 ans quand j'avais souhaité avec la majorité de l'époque créer une police municipale, qu'est-ce que je n'avais pas entendu... Donc maintenant, je me dis que c'était assez visionnaire compte tenu de votre proposition.*

*M. CHEVALIER : Ce n'est même pas ça parce que nous pouvons ensuite l'utiliser d'une façon différente. Il y a aussi des codes qu'il faut savoir placer et comme nous ne considérons pas que le domaine de l'économie est réservé aux gens dits de droite, nous ne considérons pas non plus que la sécurité publique est le domaine réservé aux gens dits de gauche.*

*M. LE MAIRE : Oui, mais il y a une notion importante à rappeler. La police municipale de Parthenay est la seule du département à réaliser des patrouilles nocturnes ce qui nous amènera d'ailleurs à discuter prochainement de l'équipement de tasers. Ce sont des mesures de protection des agents qui se révèlent aujourd'hui nécessaires parce que c'est important d'assurer la protection des agents municipaux en tant qu'employeur. Lors d'une réunion avec Mme la Procureure, elle m'a plus ou moins reproché de prendre le risque d'employer des agents municipaux la nuit parce qu'effectivement c'était plutôt réservé à la gendarmerie... Quand j'ai réclamé des effectifs supplémentaires à la gendarmerie dans le cadre d'une situation anormale et exceptionnelle à Parthenay, on m'a refusé ces effectifs car il a été considéré que la situation était normale. Je suis toujours stupéfait de ce genre de constat et du décalage grandissant entre les préoccupations locales et les prises en considération de ces préoccupations par l'Etat. Je ne vous le cache pas, que des voitures brûlent à Parthenay, cela me semble quand même exceptionnel et complètement anormal ce qui justifierait un renforcement provisoire de la gendarmerie le temps de trouver les malfaiteurs. C'est une situation qui ne peut pas perdurer et qui ne peut pas risquer de se reproduire. Donc, nous faisons avec les moyens que nous avons. Effectivement, la police municipale n'a pas de pouvoir d'enquête puisque cela appartient à la police judiciaire.*

*M. LONGEARD : J'aurais été intéressé, Mme PROUST, de savoir ce que vous avez entendu parce que lorsque vous avez commencé vos propos, vous avez dit : « Compte tenu de ce que nous avons entendu sur le terrain... ».*

*MME PROUST : On nous a dit effectivement que passer à 6 permettrait de travailler mieux en binôme et de réenclencher les patrouilles de nuit.*

*M. LONGEARD : Qui vous a dit cela ? Si l'action des policiers municipaux le soir était vu ou pas ?*

*M. CHEVALIER : Ce que nous voulons dire par là, c'est que nous participons au groupe de travail et nous aimerions participer à l'instance de décision qui est le CLSPD, mais c'est déjà mieux que rien. Nous pensons que par rapport au débat sur la vidéo surveillance auquel nous ne sommes pas favorables, la présence sur le terrain a beaucoup plus d'efficacité. Pour répondre à M. ARGENTON, par rapport à ce qu'a dit la Sous-préfète, je pense qu'elle a voulu dire qu'il ne fallait pas toujours tout attendre de l'Etat...*

*M. LE MAIRE : Oui, mais je n'ai pas de pouvoir d'enquête et je n'ai pas la capacité juridique à le faire...*

*M. CHEVALIER : Je parlais de présence dissuasive et quand on travaille avec la gendarmerie, parce que nous sommes dans les mêmes groupes de travail avec M. LONGEARD, ils sont très satisfaits de la collaboration étroite avec la police municipale et ils ne s'opposeraient pas du tout à ce qu'il y ait plus de policiers municipaux pour les accompagner.*

*M. LE MAIRE : Nous sommes élus, il faut que nous défendions l'intérêt de la Ville. Je participe aux rires de mes camarades parce que nous ne pouvons pas tout demander à la Ville. Il y a des actions que nous ne pouvons pas mener. L'Etat a des compétences, la justice est à la charge de l'Etat et heureusement. Nous avons une convention de coordination avec la gendarmerie qui fonctionne très bien, c'est bien connu mais il y a des choses que nous n'avons pas le droit de faire et qu'il appartient à la gendarmerie de faire et à elle seule.*

*M. CHEVALIER : Nous sommes sur un discours de prévention et non de répression. C'était simplement cela que nous voulions mettre en avant.*

*M. LE MAIRE : Oui, mais nous aussi. La police municipale a vraiment une mission de prévention, de maillon de proximité ce qu'elle assure parfaitement. Pour ce type de phénomène, il n'y a pas de prévention, il y a juste enquête, recherche et sanction.*

*Mme MAGNAVAL : Je vais encore revenir sur un sujet qui nous tient à cœur. Je vois avec plaisir que les associations auront une subvention stable mais nous aurions été encore plus contents si ces subventions avaient augmenté pour certaines associations ou toutes si c'était possible... Les associations ont des budgets fragiles et la baisse brutale des subventions de l'année dernière a mis en difficulté certaines d'entre elles. Nous avons eu*

suffisamment d'échos dans la presse, dans les réseaux sociaux, de ce qui s'est passé. Elles sont confrontées à la même chose que nous, l'Etat se désengage et pour le moment ces associations n'ont pas eu le temps de se retourner pour arriver à trouver une nouvelle source de financement. De la même façon, nous devons aussi trouver de nouvelles sources de financement. Si dans le budget de 2016, nous pouvions leur donner une raison d'être un peu plus solide pour cette année 2016, pour qu'elles puissent sereinement chercher d'autres financements, je pense que cela serait un grand service à leur rendre sachant que le monde associatif, dans la Gâtine, est très important. Je peux complètement entendre que ce n'est pas possible pour toutes les associations, vu que le budget n'est pas extensible, mais quand je vois sur la même diapositive que nous allons suspendre le Sacré Festival qui émerge au budget culture et que le budget culture a été sanctuarisé par le pacte que nous venons de signer avec l'Etat comme nous l'avons vu en décembre, cela nous laisse une possibilité pour les associations culturelles qui ont été en grande difficulté pour certaines de faire quelque-chose sur l'année 2016. Je pense que ce serait une orientation budgétaire intéressante plutôt que de mettre « stabilité », de se laisser l'opportunité de leur donner un peu plus d'oxygène sur l'année 2016.

*M. LE MAIRE : C'est noté.*

*Mme SECHERET : Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez décidé de faire une police municipale alors que, en 2001, il n'y en avait plus. Le contexte n'était pas le même en 2001 au niveau de la population. Je pense que nous pouvons revoir notre discours.*

*M. LE MAIRE : Je le note avec intérêt et satisfaction.*

*Mme CLISSON : P. 19 : Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons une diminution de la part forfaitaire de la DGF à hauteur de 206 000 € pour 2016 et la refonte de la péréquation dont nous avons perçue 263 000 € en 2015. Nous ne connaissons pas le montant de 2016. Le produit des impôts devrait varier d'environ 1 % compte tenu de la hausse attendue des bases forfaitaires et de la faible dynamique des bases physiques. L'attribution de compensation avec la Communauté de communes sera négative en 2016 d'environ 12 400 €. Nous avons vu l'évolution modérée des tarifs municipaux d'environ 2 %.*

*P20 – Nous allons essayer de dégager un maximum d'autofinancement. Ces orientations devraient nous permettre de préserver un niveau d'autofinancement brut supérieur à l'amortissement de la dette de l'ordre de 550 000 € ce qui nous permettrait d'avoir un autofinancement net porté au budget prévisionnel 2016 supérieur à 130 000 €.*

*Mme PROUST : Nous voulions faire une proposition sur les recettes car nous avons vu tout à l'heure l'idée de diversifier et d'optimiser celles-ci. Dans un contexte où il est difficile d'augmenter les impôts de ceux qui en paient déjà, nous souhaitons, mais peut-être que vous avez étudié cette possibilité, mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants. Pour nous, cette proposition a deux intérêts. C'est une source de recettes qu'il conviendrait d'estimer même si nous avons fait notre petit calcul dans notre coin mais cela mériterait d'être affiné et puis cette taxe a un effet levier démontré dans le fait qu'elle est incitative dans la revente de biens au fait de remettre en location ou de rénover. Elle peut donc générer de nouvelles installations. Parthenay a un taux de logements vacants qui augmente continuellement depuis 2006 pour atteindre près de 10 % récemment. J'ai vu cela sur les chiffres de l'INSEE, de la DREAL et sur le SCOT. Petit à petit, Parthenay perd de son importance en termes de polarité et de gens qui s'y installent et c'est dommageable parce que par ailleurs nous avons ce rôle de centre ressource et nous devons financer les équipements et les services qui y sont liés donc c'est une proposition que nous souhaitons faire ce soir. Qu'en pensez-vous ?*

*M. LE MAIRE : Nous avons envisagé cela il y a quelques années. Ce n'est pas sans poser de soucis notamment sur le marché immobilier. Effectivement, cela peut avoir un côté incitatif pour un propriétaire qui laisserait en déshérence son patrimoine et qui ne l'entretiendrait pas. Nous avons un indicateur assez simple qui sont les déclarations d'intention d'aliéner, et pour avoir des contacts réguliers avec des agents immobiliers et notaires de Parthenay et de la Gâtine, nous constatons effectivement qu'autant 2014 a été une année extrêmement difficile autant 2015 a plutôt été une bonne année. Mais, quelles sont les prévisions pour 2016 ? Il est vrai que les taux sont faibles, les valeurs ne sont pas celles d'il y a dix ans et nous revenons vers un marché qui peut être intéressant à l'achat. C'est quelque chose que nous avons envisagé dans les années 2006-2007 et nous ne l'avons pas mis en place parce que cela nous paraissait trop contraignant et touchait des personnes qui n'étaient pas susceptibles de valoriser leur patrimoine. Vous pouvez être exonéré si vous allez aux services fiscaux et que vous apportez la preuve que vous avez essayé de mettre en location ou en vente et qu'il n'y a pas de locataire ou d'acheteur. C'est beaucoup de travail pour un résultat qui est assez faible...*

*Mme PROUST : En termes de recettes, c'est vrai que ce n'est pas toujours porteur. Mais nous pouvons peut-être actualiser les données et voir ce que ça donnerait en 2017. Il faudrait le décider avant octobre.*

*Mme CLISSON : P.22 : Je ne vais peut-être pas revenir sur les grands projets d'investissements, nous en avons parlé suffisamment. Les dépenses d'investissement, c'est pareil, nous reprenons les principaux thèmes des AP/CP dont nous avons parlé. Ce qui nous amènerait pour 2016 à un total de dépenses de 4 836 000 € pour des recettes escomptées de 711 000 €. Nous n'avons pris en compte que les recettes dont nous sommes sûrs. L'estimation du reversement FCTVA pour 771 000 € et des cessions immobilières et foncières pour 150 000 €.*  
*P.23 : Nous serions probablement amenés à avoir recours à un emprunt estimé à 2,9 millions d'€ pour 2016. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 5,111 millions d'€. 5,605 millions d'€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015 donc nous n'avons pas réalisé de nouvel emprunt en 2015 et nous avons réaménagé le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole. Aujourd'hui, avec le résultat escompté sur 2016, il nous faudrait 2,8 ans pour rembourser notre dette donc nous serions encore dans la zone verte.*

*P.24 : Vous avez le tableau sur l'encours de la dette de 2015 à 2026 qui serait sans nouvel emprunt sur 2016.*

*Mme SECHERET : Je souhaiterais revenir sur la P. 22. Vous nous présentez un tableau et j'aimerais comprendre parce que lorsque j'étais en commission, le tableau avait beaucoup de valeurs qui étaient différentes entre autres l'aménagement de la voirie dont a parlé. Mme PRESTAT-BERTHELOT a annoncé 300 000 € alors que sur ce tableau, il n'y a plus que 76 800 € et il y a un certain nombre de choses. Je pourrais vous les donner parce que je les ai pointés, mais il y a certainement une raison... C'est ce que j'aimerais savoir.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ce sont les investissements. Les 300 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure concernaient le budget de fonctionnement.*

*Mme SECHERET : D'accord, je me suis trompée sur cet exemple, mais ça ne change rien à mon propos. Si je reprends ligne par ligne : voirie/espace public : vous aviez prévu 1 617 000 € et maintenant nous avons 1 277 800 €. Sur la ligne requalification du quartier Saint Paul, vous aviez prévu initialement 682 000 € et maintenant il y a 635 000 € ; aménagement sécurité + divers, vous aviez vu 300 000 €, maintenant il y a 76 800 €. Pourquoi ces chiffres ont-ils changé ?*

*Mme CLISSON : Parce que nous avons affiné les études avec les responsables de services et nous avons retravaillé les budgets. Après, il y a des travaux de déconstruction que nous avons oublié de noter pour l'avenue Wilson pour l'ancienne école maternelle puis une maison qui se trouve avenue Wilson que nous devons démolir en 2016.*

*Mme SECHERET : C'est ce qui fait que vous réalisez un emprunt un peu moindre que vous aviez annoncé.*

*M. BEAUCHAMP : Au niveau du résultat prévu de 2016, est-ce que vous tenez compte de l'amortissement du prêt de 2,9 millions d'€ qui se fait en 2016 ? Quand vous faites un prêt, en général, il faut le rembourser donc est-ce qu'il est prévu le remboursement de ce prêt dès 2016 ?*

*Mme CLISSON : Non.*

*M. BEAUCHAMP : Donc sur la fiche 6.10, il y aura sûrement une différence si le prêt de 2,9 millions d'€ est réalisé, au niveau du résultat.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Tout dépend à quelle période il est fait en 2016...*

*M. BEAUCHAMP : Il va rester 10 millions d'€ à faire mais si on repousse d'autant, nous allons endetter la Ville pour un certain temps. C'est-à-dire que si nous attendons 2020 pour faire tous les prêts, il faudra 3 mandatures. Si nous faisons des prêts sur 15 ans, ce sont 3 mandatures qui ne pourront pas avancer.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : De toute façon, ça ne sera pas un emprunt à court terme...*

*M. LE MAIRE : Forcément, c'est souvent ce que nous nommons l'héritage.*

*M. BEAUCHAMP : Chacun son point de vue...*

*M. LE MAIRE : Je vous trouve bien sûr de vous il y en a d'autres, vous avez des noms...De toute manière, vu les taux d'emprunts, la durée va augmenter mécaniquement...*

*M. BEAUCHAMP : Oui, donc merci les petits enfants...*

*M. LE MAIRE : Ce sont eux qui en profiteront, vous voyez ce que je veux dire ? Sur la dynamique de l'endettement, c'est toujours difficile de prévoir. Vous empruntez certes aujourd'hui pour ceux qui viendront après qui vont rembourser mais c'est quand même la génération d'après qui va en profiter. Par exemple on peut dire ce qu'on veut du stade Daguerre qui est dans un état déplorable aujourd'hui, mais c'est quand même ceux qui ont pris la décision de le construire, de le développer dans les années 50 qui ont permis à des générations, dont nous faisons partie, de courir, de faire du sport. La mesure d'endettement elle est certes pour les générations futures et ce sont aussi ces générations qui en profiteront.*

*M. BEAUCHAMP : Ce qui est important aussi pour les générations à venir c'est d'entretenir son bien. Parce que si on prend la voirie par exemple, quand le prêt est fini, la voie est morte.*

*M. LE MAIRE : Oui, c'est sûr, c'est un éternel recommencement. Nous le savons. Je n'évoquerais pas l'héritage, mais je pourrais le faire, puisque c'est clairement le cas.*

*M. GARNIER : Pour faire la synthèse de ce que nous avons pensé de cette présentation, comme cela a été plusieurs fois souligné lors de nos interventions, nous pouvons avoir des regrets sur la présentation des orientations budgétaires qui sont présentées pour tout le mandat d'où un manque de lisibilité pour les projets de l'année à venir. Nous arrivons à une situation que je qualifierais de « rocambolesque » où les investissements s'étalent au gré des financements sur plusieurs années et où les retards s'accumulent. Je prendrais pour exemple le cimetière commencé avant cette mandature et qui n'est toujours pas ouvert ; le nouveau stade toujours affiché 4 m sur 3 m pour une inauguration en 2015 même si la déconstruction est bien avancée ; les travaux de l'Eglise Saint Laurent qui devaient commencer en juin 2015, ce qui nous avait été dit en commission, le montant est passé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 de 2,5 millions à 3,1 millions d'€ ; les travaux d'accessibilité de la mairie annoncés 350 000 € au BP 2015, toujours rien ; la voirie toujours dans le même état alors que nous avons eu des annonces au budget prévisionnel 2014 pour les travaux rue Salvador Allende ; le projet de rénovation des halles qui, si on en croit les dernières déclarations, va être enterré... Nous n'allons pas faire un inventaire exhaustif donc comme nous l'avons dit dans les discussions et comme vous avez pu le rappeler, la situation n'est pas forcément euphorique : baisse de dotations avec le bémol que nous avons pu mettre puisqu'en 2015, la Ville de Parthenay en a perçu plus qu'en 2014. La baisse de la population, Mme PROUST l'a soulevé moins 200 habitants en 10 ans, donc baisse des recettes et cela dure depuis 40 ans puisqu'il y avait 2 500 habitants de plus en 1975. Le problème c'est que nous risquons de passer sous la barre des 10 000 habitants et à ce moment-là la dotation en prendra un sale coup. Il suffit de regarder Thouars dont les dotations vont diminuer. C'est pendant ces périodes difficiles qu'il faut être à l'affût de toutes les opportunités et de faire preuve d'imagination. Je pense que vous l'avez vu aussi, il y a une lettre circulaire du Premier Ministre au Préfet qui date du 15 janvier qui fait état d'une dotation supplémentaire de 1 milliard d'€ pour toute la France. Certes, 500 millions qui sont pour toutes les communes et 300 millions réservés aux communes de 500 000 habitants et il est fléché dans cette circulaire les projets d'accessibilité, nous sommes en plein dedans, les travaux d'aménagement de bourg centre avec en particulier les créations et les réhabilitations de mairies ou de sièges communautaires. Il semble que c'était aussi à l'ordre du jour dans notre communauté. Je pense qu'il faut profiter de cette circulaire, peut-être monter des dossiers pour la recherche de nouvelles recettes. Nous pouvons également en rechercher d'autres. Sur la taxe d'habitation sur les logements vacants, c'est vrai que les recettes seraient certainement minimes avec des difficultés et j'y vois surtout un point pour l'augmentation de la population ou au moins le maintien puisque je pense que c'est quelque chose qui peut être très néfaste à Parthenay dans les années à venir. Et c'est peut-être aussi le moment de réfléchir à la place de Parthenay sur le territoire de la Gâtine et de penser à la création d'un grand Parthenay. Nous en avons parlé dans notre programme, avec les communes centrales d'où « économie d'échelle nouvelle dynamique de population attractivité et une création d'une ville forte serait aussi très bénéfique pour la Communauté de communes. Il suffit de regarder la presse ces derniers jours : tous les jours il est question de fusions de communes c'est le Grand Thouars, droite et gauche sont d'accord, c'est encore aujourd'hui les petites communes du nord de notre Communauté de communes qui pensent fusionner avant la fin du mandat pour moi c'est peut-être un peu tard. C'est peut-être également ne pas s'enfermer sur nos acquis ou autre et voir plus loin pour arriver à avoir un territoire cohérent important.*

*M. LE MAIRE : Je ne vais pas reprendre point par point puisque que nous avons répondu à l'essentiel. Je retiendrais simplement deux choses : d'abord, je voulais vous remercier pour votre discours et pour vos propositions, puisque j'ai le souvenir du débat de l'année dernière où, quand je vous avais un peu taquiné sur le fait que certes vous étiez dans la minorité ou opposition, je ne sais pas comment vous souhaitez être qualifiés, vous m'aviez répondu : « nous n'avons pas le pouvoir, nous ne sommes pas dans la majorité donc c'est uniquement à vous de faire des propositions ». Je note avec satisfaction et c'est une satisfaction qui n'est pas du tout teintée d'ironie que je suis très satisfait de la qualité du débat que nous avons eu les uns et les autres ce soir et je tenais à vous en remercier. La deuxième observation porte sur l'organisation territoriale. Il y a des réflexions au niveau communautaire, je n'ai jamais exclu des réflexions sur la notion de communes nouvelles mais cela dit ce n'est pas la même chose à faire entre Parthenay et les communes limitrophes qu'entre deux ou trois ou quatre communes de taille plus modeste. Les enjeux ne sont pas les mêmes. Même s'il y a une diminution de population depuis une trentaine d'années, grosso modo, nous arrivons à des seuils de stabilité mais restons vigilant. Nous voyons bien les mouvements de population qui s'opèrent au bénéfice de la périphérie parce que nous sommes une toute petite commune d'environ 2 000 hectares et que les terrains disponibles sont quasiment voisins de zéro. Il en reste un peu route de Vausseroux, route des Terres Rouges et puis c'est tout, il ne reste pas grand-chose. Nous sommes effectivement sur une incitation à la rénovation des bâtiments existants mais cela ne correspond pas forcément aux envies de la population puisqu'une installation s'orienterait plutôt vers un achat de parcelles avec une maison à construire et sur Parthenay, nous avons des difficultés à répondre à cette demande-là, même si nous voyons qu'au niveau national il y a une diminution du nombre de permis de construire de manière extrêmement importante.*

*Je veux attirer votre attention sur trois éléments :*

*- Je confirme et je maintiens le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts pour la Ville de Parthenay parce que cela nous paraît important. Toutes les collectivités ne le font pas, c'est le bon exemple et pour ceux qui payent des impôts, ce n'est jamais une bonne nouvelle que d'apprendre qu'ils augmentent. En tout cas, pour cette année encore, je ne vous proposerais pas d'augmentation des impôts.*

*- Nous resterons sur un endettement maîtrisé même si effectivement il va y avoir des accumulations sur plusieurs années : 2016, 2017, 2018 seront des années assez fortes mais nous verrons en fonction des réponses aux demandes de subventions et du décalage que nous aurons peut-être sur les différents chantiers. Comparaison n'est pas raison mais quand même, il est intéressant de se comparer et quand vous regardez les dépenses d'équipements, quand vous regardez le taux d'endettement par habitant, nous sommes bien placés dans la strate. C'est important également d'avoir cela en tête même si effectivement, tout le monde à raison de dire qu'il faut rester extrêmement vigilant sur l'ensemble des dépenses et que globalement la situation financière et budgétaire de Parthenay, au terme de ce débat, se présente dans des conditions, malgré le contexte difficile, de façon correcte.*

*Mme PROUST : Si nous avons été en mesure de faire des propositions cette année c'est aussi parce que le document que vous nous avez fourni était beaucoup plus performant et qu'il y avait beaucoup plus matière à chercher à comprendre et à proposer et puis, si vous ne savez pas comment nous appeler, je pense que chers élus nous ira très bien.*



## **AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL**

### **ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016**

M. GILBERT : Afin de permettre à certaines associations culturelles de faire face à différentes dépenses de fonctionnement de leurs structures sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et dans l'attente du vote du budget 2016 et des subventions pour l'exercice 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte correspondant à ¼ de la subvention versée en 2015 pour les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2015	ACOMPTE PROPOSE
Aléa Citta	14 400 €	3 600 €
Ah ?	33 300 €	8 330 €
Jazz A New Parth	2 000 €	500 €
Trastaroots	33 750 €	8 440 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,  
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2016, chapitre 923-339-6574.

\* ADOPTE A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

### AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

#### ACOMPTE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016

M. DEVAUD : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur subvention, dans la limite du ¼ de la subvention versée en 2015, aux associations sportives suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2015	ACOMPTE PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	8 645,00	2 170,00
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	18 265,00	4 570,00
SAVATE-BOXE	507,00	130,00
RACING CLUB PARTHENAY- VIENNAY	7 995,00	2 000,00
TENNIS SQUASH PARTHENAY	3 575,00	900,00
TRIATHLON CLUB DE GATINE	21 000,00	5 250,00
GYM-PETITS	624,00 €	160,00
SPORTING CLUB PARTHENAY HANDBALL	3 153,00 €	790,00
ASS. PARTH. SPORT POUR HANDICAPES PHYSIQUES	696,00 €	180,00
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	8 255,00	2 070,00

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,  
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016, chapitre 924-40-6574.

\* ADOPTE A L'UNANIMITE.



## QUESTIONS DIVERSES

### BILAN DU SACRE FESTIVAL

*M. LE MAIRE : Le dernier point, en questions diverses, de ce Conseil municipal concerne le bilan du Sacré Festival. Je laisse la parole à M. GILBERT.*

*M. GILBERT : Nous allons enfin répondre à cette question. Nous allons le faire en 3 temps. Nous vous proposons de revoir la vidéo pour se remettre dans l'ambiance, de présenter un PowerPoint et ensuite un livre d'or. Nous répondrons également aux questions au fur et à mesure du document si vous le souhaitez.*

*Voilà pour ceux qui n'étaient pas venus ou qui n'étaient pas encore à Parthenay, je pense à nos amis de la presse, cela permet de ressentir l'ambiance.*

*Le rapport que nous avons élaboré permet, comme il m'a été demandé lors de la dernière commission du mois de décembre, de faire un rapport un peu plus précis sur le festival alors je ne vais pas être trop long. Le document qui va vous être présenté est constitué de photos mais également de textes que je vais rapidement vous commenter.*

*Diapositive n°5 : Je rappelle que le quartier Saint Jacques avait été choisi suite aux différents travaux que nous avons menés sur le mandat précédent autour de son embellissement, son fleurissement et également autour des solutions que nous avons trouvées pour le stationnement dans cette rue qui concernait une centaine de voitures. Au mois de novembre 2013, ce problème de stationnement a été résolu en partenariat avec les citoyens du quartier et les associations locales que je remercie encore et qui nous permettent d'y établir des activités spécifiques dont un événement : le Sacré Festival.*

*Diapositive n°17 : Je remercie également les services techniques, la police municipale et les services de sécurité qui ont fait un gros travail pour trouver la solution pour positionner une scène ouverte dans le quartier Saint Jacques. Je remercie également le personnel du service communication qui a réalisé le film que nous avons visionné tout à l'heure, les photos et la mise en place du site internet.*

*Globalement, le budget réalisé correspond au budget prévisionnel, à 2 470 € près. Il y a quelques écarts entre les colonnes du budget prévisionnel et celles du budget réalisé, c'est normal. Un budget prévisionnel, ce sont toujours quelques prévisions et on ne sait pas forcément à l'avance si elles se réaliseront. Entre les demandes de subventions publiques et les demandes de partenariat privé, vous pouvez remarquer que les montants sont différents. Mais, à la fin, en confondant dépenses et recettes, nous arrivons à un budget consolidé de 135 470 €. Je rappelle que la volonté de la municipalité était de transférer des fonds qui étaient engagés en termes de spectacles vivants pour la fête du 14 juillet sur le budget de ce Sacré Festival sur la partie d'autofinancement du projet sur cette partie qui était de 74 500 € et qui est passée à 86 200 €.*

*Nous avons vendu moins de produits et de billets que prévu mais je remercie les bénévoles qui ont tenu les buvettes même si la recette n'est pas énorme. C'était un weekend où le temps ne nous a pas aidé.*

*Nous sommes encore dans l'attente du versement de la subvention de la Région. Les partenariats privés, en revanche, nous ont bien aidés. Ce qui est intéressant parce que cela signifie que les entreprises locales ont trouvé un intérêt à accompagner le projet culturel de la Ville. Nous pensions obtenir 5 000 € et nous avons atteint, avec l'aide de quelques entreprises, la somme de 15 950 € en peu de temps. C'est une somme importante et je tiens à remercier les partenaires que nous avons cités pour leur accompagnement.*

*Par ailleurs, nous avons sous-estimé la partie « prestations techniques » car après des installations, des besoins de câblage de matériel et quelques problèmes, nous avons dû réaliser des dépenses supplémentaires. Le budget communication a dépassé ce que nous avons prévu. Mais, le budget communication de la Ville n'a pas augmenté pour autant puisque nous sommes allés chercher 10 000 € sur cette ligne alors que nous n'en avions prévu que 4 500 €. Les impôts et taxes que nous avons anticipés sont moins importants également.*

*Diapositive n°34 : Globalement, au regard du prévisionnel, nous avons fait un réalisé qui tient bien.*

*Diapositive n° 35 : Pour conclure, je ne veux pas faire d'autosatisfaction parce que l'on me dirait que je ne fais que de l'autosatisfaction, mais en même temps, je m'autosatisfais. Il n'est pas certain que, même s'il est suspendu cette année, s'il doit y avoir une suite, nous le gardions au même moment.*

*La scénographie était intéressante avec cette scène dans la rue de la Vau Saint Jacques mais qui avait pour inconvénient de la couper en deux. Pour le haut de la rue, l'ensemble des habitants a trouvé cela fort intéressant et dynamique. En revanche, le bas de la rue qui nécessite également de l'animation, comme du côté des restaurants entre autre, s'est retrouvé un peu seul, ce que nous comprenons tout à fait. Cela confirme que la scène n'était pas*

forcément bien placée puisque cela coupe la rue et donc la dynamique en deux. Nous nous sommes un peu perdu en organisant des spectacles payants au Palais des congrès qui n'ont pas été porteurs et cela a fait perdre du sens sur le travail que nous avons voulu faire pour valoriser le quartier Saint Jacques. Les deux spectacles ont bien évidemment été assez confortables mais trop excentrés donc cela perdait du sens.

Je remercie également le service culturel de la Ville qui a mis en place un événement pour lequel il n'avait pas du tout l'habitude ni même, et ce n'est pas dévalorisant, la formation pour le faire. Il faut savoir que la Ville porte très peu d'événements. Elle porte la fête du 14 juillet, la fête de la musique et c'est tout. Donc, le Sacré Festival est un événement complémentaire qui a demandé une adaptation importante et également, je ne les oublie pas, les services administratifs de la collectivité qui ont été parfois confrontés à des problématiques inhabituelles. Ils ont su s'adapter aux demandes dans des temps contraints. Je tiens à les remercier et à les féliciter de cette adaptation.

Nous sommes passés à côté de l'accessibilité du festival au public en situation de handicap car il n'était pas facile, pour les personnes à mobilité réduite, de descendre dans la rue : il n'y a pas eu d'accès sablé, il n'a pas été non plus prévu de passage de bus pour les emmener etc.. Donc, concernant les personnes en situation de handicap, nous avons du travail à fournir. Nous avons également oublié de communiquer auprès de publics cibles que sont les enfants ou les jeunes, même si nous avons pu constater que les conférences de M. REEVES ont eu un fort succès auprès des scolaires.

Voilà pour les explications générales. Avez-vous des questions ?

Le service a eu la bonne idée de créer un livre d'or pour ce festival. Nous vous laissons le temps de regarder les images et éventuellement les textes qui ont été signés par les artistes qui sont venus.

Des artistes qui ont été tout d'abord bien accueillis. Merci également à tous ceux qui sont allés les chercher, qui se sont occupés des clés, de l'hôtellerie, des repas des artistes qui globalement ont beaucoup apprécié, ont découvert également Parthenay pour la majeure partie. C'est intéressant que des artistes puissent découvrir notre territoire et également avoir envie d'y revenir.

M. CHEVALIER : Deux remarques préalables : la première est que nous n'avons toujours pas compris pourquoi le Sacré Festival est suspendu, je ne l'ai pas entendu dans la discussion, donc je reviendrai là-dessus. La deuxième, c'est que alors que le Sacré Festival a vraiment cristallisé tous les débats sur la politique culturelle de la Ville en 2015, nous avons été un peu étonné de voir que ce sujet ait été mis à l'ordre du jour des questions diverses, comme si c'était plutôt anecdotique. De plus, nous avons été très surpris de ne pas avoir en amont le document qui présente le budget puisque en ne l'ayant que ce soir, il est difficile de réagir directement. Par ailleurs, les chiffres que nous avons ne sont pas exactement les mêmes que vous et concernant l'autosatisfaction que vous mettez en avant, je pense que vous allez voir qu'elle n'est pas aussi évidente que cela mais nous allons étudier le document que nous avez donné.

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons voulu délivrer un message et je vais continuer sur le Sacré Festival c'est-à-dire qu'à chaque Conseil Municipal, nous essayons de délivrer un message et celui d'aujourd'hui c'était que nous sommes force de contestation mais aussi et surtout une force de proposition et nous pouvons également être dans la communication positive. Donc, je peux vous dire que nous sommes très satisfaits que la raison et le bon sens aient pris le pas sur le maintien d'un festival qui n'avait pas acquis l'adhésion des acteurs des associations culturelles de Parthenay et d'une part non négligeable de la population. C'est la raison pour laquelle cette suspension, alors qu'elle est notée en questions diverses ne relève pas de l'anecdotique, mais est très fortement symbolique. Tout d'abord, elle montre que les débats contradictoires que nous avons eus tout au long de l'année au Conseil Municipal parfois passionnés, ne sont pas inutiles et qu'ils ne relèvent pas uniquement de la joute verbale improductive comme on pourrait le croire. L'esprit de démocratie et ça c'est important, a été préservé et c'est tout à l'honneur des élus de la Ville. Sans hésitation et sans scrupule, je remercie les élus de la majorité municipale lorsqu'ils prennent des décisions cohérentes puisque le Sacré Festival n'était pas une bonne décision et je pense qu'il n'est jamais trop tard pour revenir sur ses positions. Nous nous félicitons que, peut-être avec des arguments qui étaient étayés, des arguments pragmatiques, du recul a été pris et qu'une bonne décision au final est née de tout cela. De plus, cet exemple sur la suspension du Sacré Festival peut rassurer aussi sur la capacité qu'a la minorité municipale à pouvoir alerter lorsqu'une décision paraît impopulaire et paraît même influencer par ces positions argumentaires pour que cette même décision soit reconsidérée. Cela nous soulage que les élus de la majorité ne soient pas renfermés dans une certaine tour d'ivoire une fois qu'ils sont en poste et que parfois, les murmures de la rue, je dirais même les fondements sont entendus. Alors oui, cette suspension du Sacré Festival est vraiment une très bonne décision mais pas uniquement parce que nous l'avons souhaité. C'est surtout parce que cela va permettre à la démarche « la culture et vous » de retrouver une véritable crédibilité. En effet, vous ne pouviez pas, M. GILBERT, maintenir l'imposition du Sacré Festival et en même temps dire consulter la population et les associations culturelles pour penser ensemble l'avenir de la culture à Parthenay. Cette contradiction n'était plus tenable. En revanche, avec cette suspension, les tensions vont s'apaiser c'est évident et nous espérons alors que le document d'orientations culturelles promis pour la fin de l'année, sera le reflet de l'expression de tous et de toutes. Il sera tout à fait intéressant de réfléchir avec cette nouvelle base de réflexion à la création pourquoi pas d'un festival, mais cette fois-

*ci, construit autrement avec l'implication d'un plus grand nombre dans un esprit de concertation avant sa réalisation. Voilà le message que nous voulions vous livrer. Merci.*

*M. GILBERT : J'avais également prévu un texte après vous car cela me semblait nécessaire. Je l'ai construit un peu sous forme de vœux peut-être comment commencer 2016 pour la culture à Parthenay.*

*Comme financeur public de l'action culturelle sur notre territoire, nous avons tout à fait conscience de la participation active des acteurs culturels professionnels et notre part de responsabilité vis-à-vis de l'emploi artistique. Nous avons tout à fait conscience de la participation active de la population dans la mise en œuvre des actions culturelles et particulièrement toutes les associations amateurs. Nous avons tout à fait conscience également de notre accompagnement, sans faille, aux projets des acteurs culturels professionnels et amateurs depuis 2001. A partir de ces éléments et de ces constats, l'année 2015 comme a voulu Monsieur le Maire, a été l'année de la mise en place d'une politique globale au service du développement culturel de notre territoire. C'était l'année de la culture. Et malgré ce que vous pensez, j'ai envie de vous exprimer les trois points forts qui ont structuré cette année de la culture en 2015. Trois éléments fondateurs ont été mis en place. Il y a eu la concertation autour de « la culture et vous » où nous souhaitons réfléchir en concertation avec les associations. Je réemploie vos mots mais en même temps ce sont les miens, la structuration de l'offre culturelle, la mise en place d'une politique de programmation concertée, la fédération des acteurs autour d'un projet commun que je souhaite porter ; l'amélioration de la lisibilité de l'action culturelle et de ses acteurs sur le territoire, donc une très forte démarche de concertation sur « la culture et vous ».*

*Deuxièmement, il y a eu la création d'un projet que nous souhaitions dans le cadre de la municipalité qui était de porter un événement culturel par la Ville et nous avons été élus pour ça et personne d'autre ne peut nous empêcher de mettre en place une politique culturelle. Nous avons souhaité mettre en place une première édition du Sacré Festival, un événement culturel porté par la Ville et qui a pris naissance au sein du quartier médiéval que tout le monde reconnaît comme un joyau et pour lequel nous avons travaillé sur plusieurs années à son embellissement et pour lequel nous prévoyons de continuer à mettre en place des événements, le Sacré Festival en est un. En effet, le Sacré Festival s'est déroulé au cœur du quartier médiéval qui est notre richesse patrimoniale qui s'appuie sur l'attachement et la spécificité de la ville pour son patrimoine matériel et immatériel.*

*Le troisième point et pas des moindres a été la mise en place d'un pacte pour la culture signé avec l'Etat le mois dernier et qui précise, dans son préambule, qu'à l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le ministère de la culture et la Ville de Parthenay réaffirment leurs engagements en faveur de la culture de sa forme anticipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la cité de Parthenay. Ce sont les éléments du pacte de la culture qui ont été signés avec l'Etat et que nous allons mettre en œuvre. Je crois que cette année de la culture a un très bon résultat et qu'elle va nous emmener, pour les années futures, vers de très bonnes réalisations. Pour conclure, j'ai envie de vous exprimer combien cette année de la culture 2015 a été riche de problèmes, de situations bloquantes, de railleries, d'ironies, de pétitions mais également d'encouragements, d'échanges, de rencontres, de plaisirs partagés et de recherches de solutions. Donc mes vœux pour 2016 et les prochaines années sont de travailler avec les associations et les acteurs culturels présents sur le territoire autour d'un projet culturel qui verra, je l'espère, son aboutissement avec le DOC prévu en septembre prochain. Je fais également le vœu d'enrichir et d'inventer une offre culturelle ensemble pour attirer un nouveau public, de nouveaux festivaliers et faire rayonner Parthenay au-delà des frontières de la Gâtine. Je vous remercie de votre écoute.*

*M. CHEVALIER : Je comprends votre amertume M. GILBERT. Par contre, ce qui est vraiment sans précédent, c'est que si le bilan est aussi positif, je n'ai jamais connu un bilan aussi positif qui entraîne la suspension d'un festival. C'est la question que je vous pose et je n'ai toujours pas la réponse de la vraie raison de la suspension du Sacré Festival.*

*M. GILBERT : Notre idée issue d'une réunion de municipalité suite à la commission à laquelle nous avons abordé tous ces sujets, est d'intégrer la réflexion dans le cadre de la culture et vous. Bien évidemment les prévisions budgétaires incertaines et difficiles. Le troisième point, c'est la proposition d'une nouvelle date qui se positionnerait plutôt avant les vacances d'été donc aux beaux jours. Mettre en place un festival en belle saison maintenant, ce n'est plus possible, les délais sont trop courts.*

*M. LE MAIRE : Le fait que nous l'ayons mis en questions diverses, ce n'est pas péjoratif, c'est simplement parce qu'il n'y a pas de vote, de délibération.*

*M. CHEVALIER : Nous aurions voulu avoir le tableau en amont parce que nous n'avons pas pu discuter sur vos chiffres qui, je pense M. GILBERT, ne sont pas exacts.*

*M. LE MAIRE : Dans ces cas-là, si vous le savez, vous le dites, si vous ne le savez pas, vous ne le dites pas.*

*M. CHEVALIER : On vous le dira la prochaine fois mais il faut que nous fassions le comparatif et là nous ne l'avions pas sous les yeux.*

*M. LE MAIRE : Vous avez comptez les gens ?*

*M. CHEVALIER : C'est comme la police et les syndicats dans les manifestations ! Nous parlions juste des chiffres des prestations, recettes et dépenses.*

*M. LE MAIRE : Très bien. Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie de votre participation.*

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 25 janvier 2016 au 8 février 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;